

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du

05 Juin 2012

COMPTE RENDU

Etaient présents : M.HUBERT Jean-Paul, MM. Alain FURON, Raymond ESNAULT, Valérie GROUHEL, adjoints, MM.JUGE Didier, DESCHOOLMEESTER Denis, BEUVIER Pascal, CABALLERO Christelle, MARAIS Jean-Claude, MOISE Tania, TORCHE Thierry, FROMONT Nathalie, JULIEN Laure, BERNIER Yves, MATTE Gérard, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Il n'a pas été fait d'observation sur le précédent compte-rendu.

PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La création de la participation pour assainissement collectif (PAC) a été votée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012. Elle remplace la participation de raccordement à l'égout (PRE) à partir du 01 juillet 2012.

Elle est due par les propriétaires de l'immeuble soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement et s'élève au maximum à 80% du coût de fourniture et de pose d'une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle.

Son fait générateur est la date de raccordement au réseau collectif et non plus l'autorisation d'occupation du sol. Elle concerne aussi bien les constructions nouvelles que les constructions existantes dans le cadre d'une extension de réseau.

Afin de continuer de percevoir la recette qui était perçue au titre de la PRE, le Conseil Municipal

- décide d'instituer au 01 juillet 2012 la participation pour assainissement collectif après échange de points de vue, et après vote à main levée, sur 15 votants, pour augmenter ou non le tarif existant (ex PRE 1000€), par 1 voix POUR, 10 voix contre et 4 abstentions, le Conseil Municipal
 - fixe le montant à 1000€
 - prend acte que les tarifs seront révisés régulièrement par délibération du Conseil Municipal
 - prend acte que les recettes seront recouvrées et comptabilisées au budget assainissement
- Cette taxe se cumule avec la taxe d'aménagement de 3% fixée par délibération du 8 novembre 2011.

SALLE POLYVALENTE

Avenant travaux

Le Conseil Municipal

- autorise l'entreprise ECO DECO PEINTURES de Mamers retenu pour le lot 14 « peintures sols souples » dans le cadre du marché de travaux de la salle polyvalente, à procéder aux travaux supplémentaires dans la cuisine et le bar portant sur des couches de peinture et toile pour le plafond de la cuisine et la partie bar pour un montant HT de 1.345,98€ , ce qui porte le montant du marché initial de 25.804,30€ à 27.150,28€ HT soit 32.471,73€ TTC.
- autorise le maire à signer l'avenant n°1 correspondant
- prend acte des travaux supplémentaires occasionnés pour le lot 13 CARRELAGE FAIENCES sur les parties zone bar, préparation cuisson, circulation existante et rangement 1 pour un montant de 816,39€ HT soit une modification du montant initial du marché de 17.408,50€ HT porté à 18.224,89€ HT. M.FURON demandera des précisions sur le quantitatif de la chape à couvrir sur la circulation existante (4,73m²).

Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre

le Conseil Municipal

- prend acte de la modification du contrat de maîtrise d'œuvre de moins 128€ HT correspondant à des travaux non décrits dans le cahier des charges initial ce qui porte la phase « DIRECTION DE L'EXECUTION DES TRAVAUX » de 13.260€ à 13.132€ HT soit un montant de marché de maîtrise d'œuvre de 38.872,00€ HT décomposé à 31.872,00€ HT pour AMC Architecte, le montant des honoraires pour la part BOULARD SAS demeurant inchangé (7.000€ HT).
- autorise le maire à signer l'avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre.

Aménagement des abords

Le Conseil Municipal prend acte de la consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement des abords de la salle polyvalente. La commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 14 mai 2012 en vu de

procéder à l'ouverture des plis. Au vu du rapport du maître d'œuvre qui a procédé à l'analyse des offres, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise SCREG du Mans pour un montant de marché de 141.380,85€ HT (les clôtures ne seront pas réalisées). Considérant les crédits insuffisants inscrits au budget, le Conseil Municipal décide de transférer une somme de 20.000€ du programme d'investissement « Maison Cottereau » vers le programme « Salle Polyvalente – aménagement de terrain »

Voirie – Terrain de sport de Landon Mise aux normes Eclairage Public

Suite à la consultation dans le cadre des travaux à envisager pour la mise aux normes de l'éclairage public du terrain de sport de Landon, le Conseil Municipal prend acte de l'entreprise TELELEC de Changé retenue pour un montant de 10.080,00€ HT .La commission communale de la voirie, réunie en séance du 14 mai 2012, propose de valider l'offre citée afin que les travaux puissent être engagés, dont acte. M.HUBERT précise que l'entreprise locale Fournigault a remis une offre hors délai et que celle-ci n'a pas pu être prise en compte. Une réception des travaux a été demandée pour le 28 septembre 2012.

ECOLE - photocopieur

le Conseil Municipal est informé de la consultation réalisée dans le cadre de l'achat d'un photocopieur en remplacement de celui existant à l'école. La meilleure offre est celle de Thirel Bureau pour un montant de 2785€ HT et un contrat de maintenance arrêté à 5,20€ HT/1000 copies N&B. Au vu de cette cession, l'ancien appareil sera extrait du patrimoine communal. M.HUBERT précise qu'il a reçu à maintes reprises les remerciements du directeur d'école pour la mise à disposition d'un matériel neuf.

Logement communal

Le Conseil Municipal prend acte du départ du locataire du logement communal 8 rue des Tisserands, autorise le maire à rechercher un nouvel occupant et fixe le montant du loyer à 280€/mois à c/du 01.08.2012.

Courriers

Demande de prise en charge de panneaux de signalisation dans le cadre de la mise à priorité de la RD 34 entre Thorigné-sur-Dué et Bouloire par le Conseil Général en date du 14 mai 2012. Le coût à la charge de la commune est de 879,87€ HT pour l'achat de 13 panneaux de signalisation, la pose étant réalisée par les services du Conseil Général. Les crédits nécessaires seront ajustés.

Remerciements de l'amicale des Cyclos Jalaisiens pour la coupe offerte dans le cadre de la course cycliste du 08 mai 2012.

Remerciements de la société musicale pour la subvention communale 2012 et la réalisation des photocopies de divers documents et partitions, de l'association des brodeuses breilloises pour la subvention communale 2012.

Remerciements du Secours Catholique pour le prêt de la salle municipale du 12 mai dernier et la gentillesse de la secrétaire de mairie et l'efficacité de Monsieur GUERIN pour l'état des lieux et la fermeture de la salle.

Remerciements de l'association de la cantine scolaire pour la subvention communale 2012, ainsi que pour l'achat des produits d'entretien.

Recensement de la population

Le Conseil Municipal est informé que le recensement des habitants de la commune débutera le 17 janvier 2013 et se terminera le 16 février 2013.

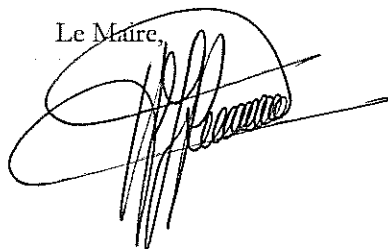
Une offre d'emploi a été faite afin de recruter 2 agents recenseurs. La date limite de candidature est fixée au 07 juillet 2012.

COMPTES RENDUS REUNIONS

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du compte-rendu du SMIRGEOMES en date du 02 Mars 2012.

Séance levée à 22 heures 10.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Hubert', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.